

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-11

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	904 576
Livre et industries culturelles	0	1 000 000
TOTAUX	0	1 904 576
SOLDE	-1 904 576	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2019, le présent amendement procède à une minoration de 1 904 576 € des autorisations d'engagement et de 1 904 576 € des crédits de paiement de la mission « Médias, livre et industries culturelles ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 904 576 € en autorisations d'engagement et de 904 576 € en crédits de paiement du programme « Presse et médias » ;
- une minoration de 1 000 000 € en autorisations d'engagement et de 1 000 000 € en crédits de paiement du programme « Livre et industries culturelles ».